

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Bernard FRASIAK
M. Romain FERRIER	M. Yannick DUPOUE
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : *Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL*

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 6 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : étude et analyse pour le transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes entre dore & allier

ETUDE ET ANALYSE POUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DORE & ALLIER

- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite « loi Ferrand ») ;
- CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) d’établir un état des lieux complet des services d’assainissement collectif sur son territoire et d’analyser les modalités de transfert de la compétence Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2026 ;
- CONSIDÉRANT le marché d’étude conclu avec le cabinet IRH Ingénieur Conseil en date du 30 novembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT la subvention octroyée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en date du 28 novembre 2023 pour un montant de 10 350,00 € ainsi que l’annexe 2 de la fiche de subvention d’équipement “Assainissement collectif”, approuvée par délibération du 27 juin 2023, requérant une délibération du Conseil Communautaire validant les conclusions de ladite étude afin de pouvoir demander le versement de l’aide attribuée ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D’APPROUVER** les conclusions de l’étude menée par le cabinet IRH Ingénieur Conseil pour le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) à compter du 1er janvier 2026 ;
- **D’AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la demande de versement de l’aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour le financement de ladite étude ;
- **DE CHARGER** la Présidente de l’exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l’unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

